

**Politique énergétique et Cités de l'énergie**

---

**Question**

Le canton de Fribourg est en train d'établir sa future politique en matière énergétique. Des actions sont prévues, tant dans le domaine du développement des énergies renouvelables que dans celui des économies d'énergie.

De plus, le canton a choisi la voie du développement durable, lequel découle plus du comportement individuel et collectif dans le long terme que d'actions isolées à court terme.

Le programme "Cités de l'énergie" participe activement à cet objectif, notamment par la promotion d'une gestion de la mobilité dans les entreprises, respectivement par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Les cités de l'énergie ont été les vedettes de la Journée suisse de l'énergie, organisée à Fribourg en octobre 2008, qui correspondait aux 20 ans de l'organisation. Environ 150 communes suisses possèdent le label "Cité de l'énergie", dont 3 seulement dans le canton de Fribourg.

Le directeur de la Direction de l'Economie et de l'Emploi a fixé à plus de 30 le nombre de communes fribourgeoises qui devraient obtenir ce fameux label au cours des prochaines années.

Le processus Cité de l'énergie demande un gros travail aux communes jusqu'à la récompense conduisant à l'obtention du label. Certes, les communes peuvent compter sur un retour d'investissement certain, mais des communes hésitent encore à se lancer, en raison des coûts initiaux qui ne sont pas négligeables pour certains budgets communaux.

Le canton de Genève par exemple soutient activement les communes qui décident de se lancer dans cette voie en leur octroyant un soutien financier de 6000 francs (Etat des lieux: 3000 fr. et Certification: 3000 fr.), soit le double du montant octroyé par Fribourg.

Je demande au Conseil d'Etat fribourgeois :

- 1) S'il est prêt à soutenir plus activement le programme de Cité de l'énergie »?
- 2) S'il est prêt à suivre l'exemple genevois en matière de financement, à savoir doubler sa participation, montrant ainsi sa volonté de soutenir clairement l'action de Suisse-Energie ?
- 3) De préciser à quel horizon il souhaite que 30 communes fribourgeoises reçoivent le label Cité de l'énergie?
- 4) En cas de difficulté à atteindre l'objectif mentionné, quelles mesures supplémentaires d'encouragement est-il prêt à mettre en œuvre ?

Le 17 février 2009

## **Réponse du Conseil d'Etat**

En application de la loi fédérale sur l'énergie, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a mis sur pied le programme « Energie 2000 » en 1991, auquel a succédé le programme « Suisse Energie » dès l'an 2000. Dans le cadre des activités de ces programmes, la sensibilisation des collectivités publiques, et en particulier des communes, a toujours été traitée comme étant un thème important. Par ailleurs, le Service des transports et de l'énergie (STE) collabore étroitement avec le programme appelé à ce jour « Suisse Energie pour les communes » de l'Office fédéral de l'énergie, ainsi qu'avec l'association « Cité de l'énergie ». Grâce à cette collaboration, le canton participe activement à la sensibilisation des communes à la politique énergétique. Différentes actions, dont des manifestations, sont régulièrement organisées de manière conjointe. L'Etat soutient aussi financièrement les communes désirant s'engager dans la première étape du processus de labellisation « Cité de l'énergie » consistant à réaliser un état des lieux leur permettant de se situer par rapport aux efforts devant encore être consentis en vue de l'obtention du label. Le coût de cette analyse est en principe cofinancée à raison d'environ un tiers par la Confédération, un tiers par le canton et le solde par la commune. Le montant octroyé à cet effet par le canton est un montant forfaitaire de 3000 francs. D'autres cantons, notamment les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud, soutiennent également la seconde étape visant à l'obtention du label récompensant les communes ayant mis en œuvre un certain nombre d'actions permettant d'atteindre les exigences requises.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre de la manière suivante aux questions du député Edgard Schorderet :

- 1-2) Dans le cadre du plan de soutien à l'économie concernant le domaine énergétique que le Conseil d'Etat a déjà arrêté, celui-ci prévoit de soutenir le programme « Suisse Energie pour les communes », par l'affectation d'un crédit supplémentaire fixé à 200 000 francs, montant qui sera au maximum doublé par des contributions globales de la Confédération. Ces moyens additionnels seront consacrés à des actions de promotion et de soutien du programme auprès des communes ;
- 3) Dans le cadre de la révision de la politique énergétique en cours, l'exemplarité des collectivités publiques figure comme l'un des thèmes principaux à mettre en œuvre. Il conviendra dès lors, pour l'Etat et les communes, d'engager une série de mesures destinées à atteindre les objectifs fixés. Dans ce contexte, la démarche proposée par « Suisse Energie pour les communes » est à considérer comme une mesure d'accompagnement ;

La concrétisation de l'objectif ambitieux de 30 labellisations de communes « Cité de l'énergie » dépend dès lors en premier lieu de l'engagement des communes et des régions dans ce processus, ce qui devrait être encouragé par les moyens supplémentaires de promotion mis à disposition par l'Etat. Le Conseil d'Etat espère ainsi que la majeure partie de ces labellisations sera réalisée à la fin de la présente législature. Pour créer les conditions cadre optimales, il a chargé le STE d'organiser une séance de coordination avec les communes ;

- 4) La réalisation des nouveaux objectifs de la politique énergétique impliquera une révision des dispositions légales cantonales, lesquelles préciseront également l'attente de l'Etat envers les communes. Dans le cadre de la concrétisation de la nouvelle stratégie énergétique, il pourra, si nécessaire, prévoir d'autres mesures incitatives ou contraignantes. Une collaboration renforcée avec le programme « Suisse Energie pour les communes » sera également nécessaire pour l'accompagnement des communes.